



Confiance, respect, transparence et rigueur au cœur de notre relation partenariale

La relation partenariale constitue la base de la précieuse collaboration en matière d'aménagement du territoire entre notre gouvernement et le milieu municipal. Elle est fondée sur un important objectif commun, soit de construire ensemble un avenir prospère et durable pour toutes les Québécoises et tous les Québécois, en mettant en œuvre des pratiques exemplaires en matière d'aménagement du territoire.

Au sein de cette relation, nous faisons preuve d'une confiance réciproque. Nos échanges reposent sur le respect et la transparence, et nous abordons nos rôles respectifs avec rigueur et responsabilité.



Mention de source : François Rivard

Renforçons la relation partenariale en aménagement du territoire entre le gouvernement du Québec et le milieu municipal

Mention de source : Nicolas Gagnon

Ensemble, concrétisons la vision stratégique de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

La Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), c'est une vision stratégique réfléchie et ambitieuse qui guide l'action collective en vue de la création de milieux de vie complets et de qualité, qui répondent réellement aux besoins des communautés. Elle mise sur la concertation de toutes les parties, de manière à encourager l'innovation, dans le respect des particularités territoriales.

Dans la foulée du plan de mise en œuvre (PMO) 2023-2027 de la PNAAT, de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) ont été adoptées et entrent en vigueur le 1^{er} décembre 2024.

L'intégration des nouvelles OGAT aux documents de planification de vos MRC constitue une opportunité d'échanger à propos des modalités d'aménagement à mettre en place pour concrétiser la vision stratégique de la PNAAT et concilier nos enjeux respectifs, tout en continuant de respecter et de mettre en valeur vos particularités territoriales.

C'est ce à quoi nous nous sommes mutuellement engagés par le biais de la Déclaration de réciprocité concernant la nouvelle relation partenariale entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, signée le 13 décembre 2023.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons renforcer et pérenniser notre relation partenariale en aménagement du territoire.



Pour en savoir plus
sur les OGAT



Pour en savoir plus
sur la PNAAT et sur
le PMO 2023-2027



Impliquer les instances politiques pour mieux planifier

L'engagement à maintenir un dialogue avec les élu·es et élus municipaux est l'un des éléments clés du renforcement de la relation partenariale. Ce dialogue permet non seulement de favoriser l'implication des instances politiques dans les démarches de planification en aménagement du territoire, mais aussi de faciliter la conciliation entre les priorités locales et celles du gouvernement.

La démarche d'accompagnement intégrée associe, au sein d'une même séquence, l'accompagnement technique et un dialogue renforcé entre le milieu municipal et le gouvernement. C'est donc dire qu'à des étapes clés du processus de planification, des rencontres avec les instances politiques des MRC s'imbriqueront à d'autres, de nature technique et administrative, s'adressant notamment aux professionnel·les et professionnels en aménagement du territoire des MRC.

La démarche d'accompagnement intégrée est adaptée aux contextes territoriaux, à l'implication des parties prenantes et aux ressources disponibles. Elle est applicable à toute situation nécessitant un accompagnement en aménagement du territoire. Sous la responsabilité des directions régionales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), avec la collaboration des ministères et organismes concernés, elle permet notamment d'échanger avec les MRC sur les enjeux de conformité aux OGAT et d'identifier des pistes de solution conciliant les préoccupations respectives des parties.

Des partenaires engagés au bénéfice du territoire québécois

La relation partenariale repose sur une série d'actions concrètes du gouvernement et des MRC, notamment afin de faciliter la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement (SAD) pour y intégrer les OGAT.

